

Bruxelles, le 19 septembre 2019
(OR. en)

Dossiers interinstitutionnels:
2018/0416 (NLE)
2018/0415 (CNS)

8011/19
COR 1

FISC 223
ECOFIN 358
DIGIT 69

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 282/2011 en ce qui concerne les livraisons de biens ou les prestations de services facilitées par des interfaces électroniques et les régimes particuliers applicables aux assujettis qui fournissent des services à des personnes non assujetties, et effectuent des ventes à distance de biens et certaines livraisons intérieures de biens

Page 42, article 1^{er}, point 6):

Au lieu de:

"(6) Au chapitre XI, la section suivante est insérée:

"SECTION 3

**REGIME PARTICULIER POUR LA DECLARATION ET LE PAIEMENT DE LA TVA A L'IMPORTATION
(ARTICLES 369 SEXVICIES A SEPTVICIES TER DE LA DIRECTIVE 2006/112/CE)**

...";

lire:

"6) _____ Au chapitre XI, la section suivante est insérée:

"SECTION 3

REGIME PARTICULIER POUR LA DECLARATION ET LE PAIEMENT DE LA TVA A L'IMPORTATION

(ARTICLES 369 SEXVICIES A 369 SEPTVICIES TER DE LA DIRECTIVE 2006/112/CE)

...".
